



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2025

### Procès Verbal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt et un février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

#### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22**

**Date de convocation du Conseil municipal :** 14 février 2025

**Présents :** Mmes & MM, Zélie BLANC (arrivée à 19h00), Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY (arrivé à 19h00), Jean-Luc CHARPENTIER, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magali DELOCHE (arrivée à 19h00), Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel TROQUIER-GILLI, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Matthias REUSS, Eric REY, Manuel REYNAERT, Antoinetta VIRET.

**Excusés avec pouvoir :** Mmes et MM. Chantal ARNAULT, Malika TREMBLAY, Florian CHOLET et Patrick FRIZON donnent respectivement pouvoir à Mme et MM. Patrick POURCHASSE, Estelle MAZZOLENI, Eric REY et Jean-Luc CHARPENTIER

**Excusé(s) :** MM. Eric BERLENGUER et Matthias REUSS.

**Absentes :** /

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Laure BOMPAS

---

**Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2024**

---

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu du 13 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

**Délibération 2025-01 : Avenant n°1 à la convention d'adhésion à la mission du référent déontologue élu du Cdg73**

---

Mme BOMPAS rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, toute collectivité territoriale, tous groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, doit désigner un référent déontologue élu par délibération.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent, mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu, celui du Cdg69.

La commune a adhéré à cette mission de référent déontologue élu par convention signée le 14 septembre 2023,

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

Vu la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu signée avec le Cdg73,

Vu le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve l'avenant susvisé,**
- **autorise M. le Maire à signer, avec le Cdg73, cet avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.**

---

**Délibération 2025-02 : Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**

---

Mme BOMPAS explique que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la Commune des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance.

Le Centre de gestion de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande pour couvrir les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.A.C.L (maladie, accident de service, maternité, etc...).

Les contrats d'assurance proposés par les Centres de Gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, du fait de la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public et des garanties plus sécurisées.

Pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat dans le cadre de cette procédure, il convient de demander au Centre de gestion de la Savoie de mener cette procédure de marché pour le compte de notre Commune.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Savoie, les conditions financières obtenues ne sont pas satisfaisantes, la Commune conservera la faculté de ne pas adhérer au contrat. Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relative au recueil des demandes des collectivités et établissements publics en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**- décide de mandater le Centre de gestion de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de (la commune ou l'établissement), la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

- agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant.

- dit que **30 agents CNRACL sont employés par la commune de Grésy-sur-Aix au 1<sup>er</sup> janvier 2025**. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune de Grésy-sur-Aix à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le Centre de gestion de la Savoie.
- charge M. le Maire de transmettre au Centre de gestion de la Savoie l'ensemble des pièces nécessaires à la formalisation de ce mandat.

---

#### Délibération 2025-03 : Création de poste au service des espaces verts pour accroissement d'activité

---

Mme BOMPAS indique que dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, la Commune envisage de renforcer l'équipe au sein du service Espaces Verts pour une période de 3 mois.

L'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

L'augmentation de la charge de travail au sein du service des espaces verts nécessite le recrutement d'un agent polyvalent au service Espaces Verts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, à temps non complet (17 heures 30 minutes hebdomadaires).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

- de créer 1 emploi non permanent à temps non complet (17.50 hebdomadaires) relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) pour exercer les fonctions d'agent technique au pôle espaces verts. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement.**

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

#### Délibération 2025-04 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité

---

Mme BOMPAS explique que dans le cadre de sa politique de ressources humaines, et du projet de service technique, l'entretien des voiries et espaces verts sur la période printanière et estivale nécessite l'intervention en renfort de 3 saisonniers pour les missions suivantes :

- plantation, de création, de production et d'entretien des espaces verts, et de taille de végétaux,
- propreté et sécurisation du domaine public.
- réparation, entretien et travaux neufs de voiries.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 2°,

Considérant qu'en prévision d'un accroissement d'activité, il est nécessaire de renforcer les services de « voirie » et « espaces verts » pour la période du 01/03/2024 au 31/10/2024,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- d'autoriser M. le Maire à recruter 3 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois,
- de créer 3 emplois non permanents, à temps complet dans le grade d'adjoint technique (catégorie C) pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent. M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

#### Délibération 2025-05 : Bilan de formation des élus

---

Mme BOMPAS rappelle que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux, et qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Les organismes de formations doivent être agréés, et chaque élu bénéficie de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Les thèmes retenus par délibération du 18/09/2020 sont :

- 1- LES FONDAMENTAUX DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE ET LA GESTION DE PROJET,
- 2- LES FORMATIONS EN LIEN AVEC LES DELEGATIONS ET/OU L'APPARTENANCE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS
- 3- LES FORMATIONS FAVORISANT L'EFFICACITE PERSONNELLE (PRISE DE PAROLE, BUREAUTIQUE, GESTION DES CONFLITS ...).

Les formations suivies par les élus depuis leur entrée en fonction, sont les suivantes :

FORMATION DES ELUS							
ANNEE 2024							
TABLEAU DE SUIVI							
NOM	PRENOM	ORGANISME	THEME	OBJET	DATE	COUT	OBSERVATIONS
VIRET	Antoinetta	GRAND LAC	2	Sensibilisation à la gestion des déchets ménagers de jardin et de cuisine	22/03/2024	0	

la délibération n° 2020-53 définit les 3 thèmes suivants ;

thème 1 : Les fondamentaux de l'action publique locale et la gestion de projet

thème 2 : les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions

thème 3 : les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal prend acte du bilan présenté ci-dessus et dit que ce bilan sera annexé au compte administratif.**

---

**Délibération 2025-06 : Cession d'un délaissé à M. et Mme Raymond et Marie-Hélène LEMIRE**

---

M. le Maire explique que dans le cadre de sa politique foncière, la Commune de Grésy-sur-Aix envisage la cession d'un délaissé de voirie situé route de Pontpierre au droit du magasin Gamm-Vert.

Ce délaissé, d'une superficie d'environ 202 m<sup>2</sup>, n'est plus nécessaire au service public de la voirie depuis la suppression du passage à niveau et a le caractère d'un délaissé de voirie.

La voirie a été déclassée par délibération du 14 décembre 2007, suite à une enquête publique qui a eu lieu du 14 novembre 2007 au 29 novembre 2007.

La transaction se fera au moyen d'un acte administratif rédigé par la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

Les acquéreurs sont M. et Mme LEMIRE Raymond & Marie Hélène, demeurant 111 route de Pontpierre - 73100 Grésy-sur-Aix et riverains du délaissé. Le prix de cession, négocié avec les acquéreurs est fixé à 10 000 €. L'avis des domaines est réputé positif suite à une saisie le 19 novembre 2024 à laquelle aucune réponse n'a été apportée dans le délai de 1 mois. Un plan du géomètre est annexé à la présente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière,  
Vu l'avis des domaines réputé positif suite à leur saisie en date du 19 novembre 2024,  
Vu les articles L.3111-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu la délibération du 14 décembre 2007 décidant de la désaffectation de la voirie,

Considérant que le bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement,

Considérant que la voirie a été déclassée par délibération du 14 décembre 2007, suite à une enquête publique qui a eu lieu du 14 novembre 2007 au 29 novembre 2007,

Considérant que M. et Mme LEMIRE, demeurant 111 route de Pontpierre - 73100 Grésy-sur-Aix, ont manifesté leur intérêt à acquérir ce délaissé de voirie et considérant l'intérêt pour la commune à céder ce délaissé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- autorise la cession du terrain issu du domaine public, situé route de Pontpierre, pour une surface de 202 m<sup>2</sup> environ,
- fixe comme prix de vente, payable à la signature de l'acte authentique, la somme de 10 000 € (Dix mille euros)
- donne tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente.

---

**Délibération 2025-07 : Vente d'un délaissé de voirie à la Société Grésyenne Cycle**

---

M. le Maire fait savoir que la société La Grésyenne Cycles, domiciliée 126 chemin du Moulin à Grésy-sur-Aix et représentée par M. Guillaume BONNAFOND a manifesté son intérêt pour acquérir une bande de terrain inutilisée bordant le chemin du Moulin, afin d'agrandir son stationnement et d'améliorer son accès.

Cette bande de terrain n'est pas en enrobé, ne fait pas partie de la route et ne participe donc pas aux fonctions de desserte de cette dernière. Elle peut donc être cédée sans être au préalable déclassé du domaine public.

Le terrain a été arpenté par un géomètre et une parcelle a été matérialisée et numérotée par document d'arpentage en date du 10 octobre 2019.

Le terrain a été évalué par le service des domaines, en date du 12 avril 2024 au prix de 50 € du m<sup>2</sup> en tant que délaissé de voirie. Le terrain ayant une surface de 81 m<sup>2</sup>, cela représente un prix de 4050 €.

La parcelle à céder est la parcelle cadastrée AM-285, pour une surface de 81m<sup>2</sup>, classée en zone UEco du plan local d'urbanisme intercommunal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1311-10 et L. 2241-1,

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 avril 2024

Vu le code civil,

Considérant l'intérêt pour la Commune de céder cette parcelle,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **autorise la cession de la parcelle AM-285 à la société la Grésyenne cycle, représentée par M. Guillaume BONNAFOND**
- **fixe comme prix de vente, payable à la signature de l'acte authentique, la somme de 4050 € (euros).**
- **donne tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente.**

---

**Délibération 2025-08 : Avenant de prolongation à la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État**

---

M. POURCHASSE explique que la Commune de Grésy-sur-Aix souhaite prolonger la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État.

Initialement signée le 11 juillet 2016 et prolongée par avenants successifs depuis cette date, cette convention vise à définir les modalités de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, notamment la gendarmerie nationale, sur le territoire communal. La convention actuelle répond aux dispositions de l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure, en précisant notamment la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et fixant les modalités de coordination avec les forces de sécurité de l'État.

La police municipale de Grésy-sur-Aix et les forces de sécurité de l'État ont pour mission conjointe de garantir la sécurité routière, la sécurité des biens et des personnes, la surveillance préventive de la commune, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la petite délinquance et les incivilités, ainsi que la prise en compte des différends et problèmes de voisinage.

La convention actuelle stipule également que les missions de maintien de l'ordre restent du ressort exclusif des forces de sécurité de l'État.

L'avenant de prolongation vise à renforcer la coopération opérationnelle entre les deux entités, notamment en matière de partage d'informations, de communication opérationnelle et de coordination des interventions.

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 modifiant l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure,

Vu les articles L. 512-4 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'article L. 325-2 du code de la route,

Vu la convention initiale, ses précédents avenants et le projet d'avenant objet de la présente,

Considérant la nécessité de prolonger la convention de coordination pour assurer la continuité et l'efficacité des interventions de sécurité sur le territoire communal,

Considérant la nécessité de renforcer de la coopération opérationnelle entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, notamment en matière de partage d'informations et de communication opérationnelle,

Considérant l'importance de maintenir un cadre de coordination clair et structuré pour les interventions de sécurité sur le territoire communal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve l'avenant de prolongation à la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État**
- **autorise M. le Maire à signer cet avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre**
- **autorise la transmission de l'avenant de prolongation au Préfet de la Savoie et au Procureur de la République pour avis et signature.**

---

#### Délibération 2025-09 : Approbation du compte de gestion

---

M. LODIER rappelle que le Compte de Gestion du Trésorier est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le Compte de Gestion est certifié exact dans ses résultats par le Trésorier avant d'être transmis au Maire ; il est ensuite soumis au vote du conseil municipal qui arrête les comptes.

M. LODIER annonce la mise en place du compte financier unique qui permettra de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et son comptable.

Considérant que le Compte de Gestion correspond au Compte Administratif 2024,

Considérant le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats pour les comptes de la Commune, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le Compte de Gestion 2024 sans observation ni réserve.**

---

#### Délibération 2025-10 : Approbation du compte administratif

---

Mme BLANC, DELOCHE et M. BONNEFOY rejoignent la séance à 19h.

Après un rappel des principes budgétaires et un aperçu général, M. LODIER détaille l'état de réalisation du budget par sections et chapitres, comparé aux années antérieures.

Il souligne l'important volume de dépenses de travaux en régie liées à l'aménagement du parc de la mairie.

Les résultats issus de l'exécution du budget 2024 s'établissent à 1, 021 M € et 661 k€ en investissement. L'épargne nette s'arrête à 700 k€ (hors remboursement de l'EPFL). Malgré l'inflation et les annonces de dégradation au budget 2024, le constat est positif, pour la dernière fois, du fait des contraintes à venir.

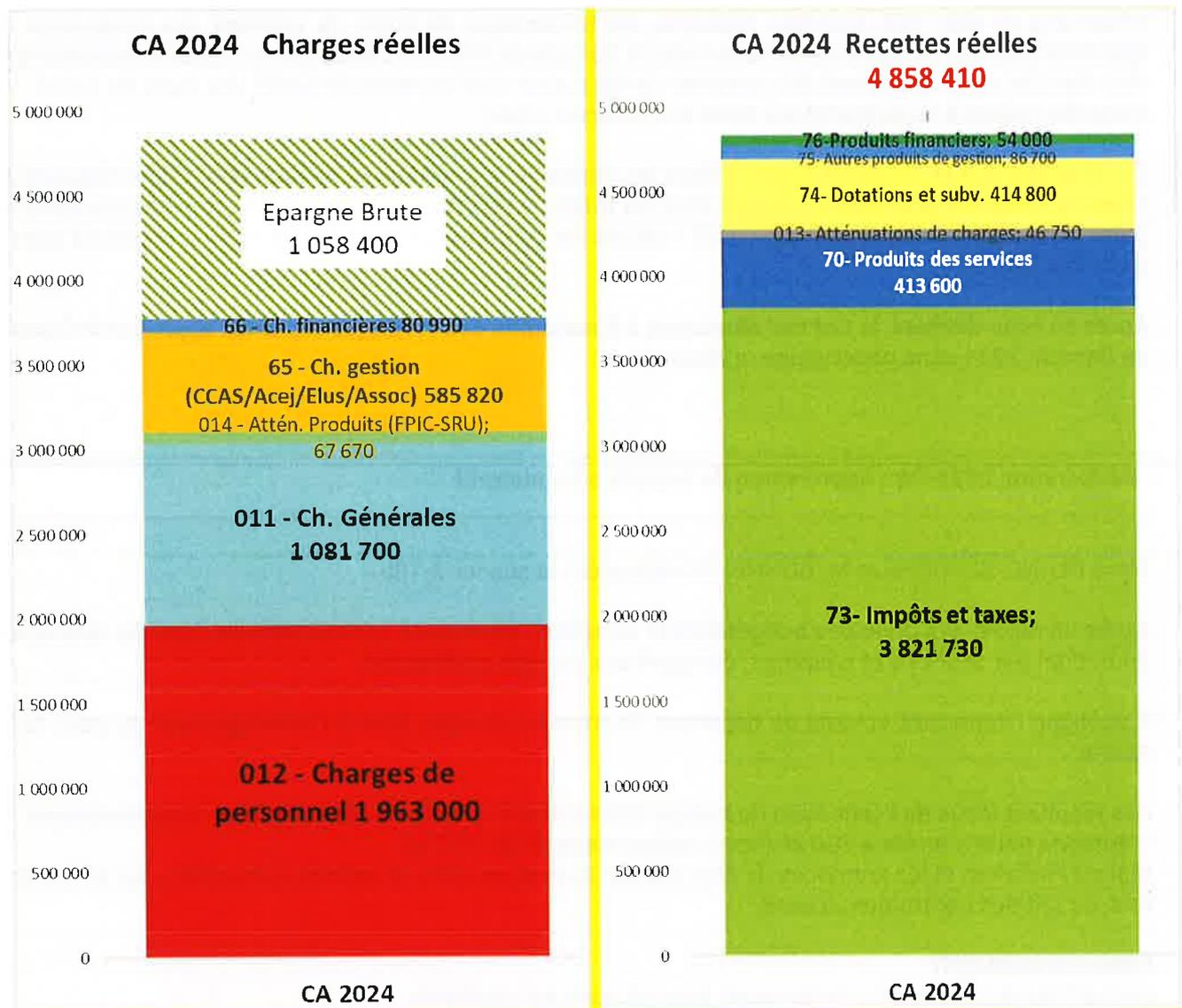
#### **FONCTIONNEMENT**

La maîtrise des dépenses, notamment énergétiques est soulignée

Les dépenses de personnel sont peu dynamiques et compensées en partie par les subventions de la CAF.

Les recettes sont particulièrement dynamiques du fait de la fiscalité et des locations. Certaines de ces recettes ne sont pas pérennes, et les dotations sont globalement figées.

M. LODIER souligne le déport des dépenses relatives à la petite enfance sur le CCAS, biaisant partiellement l'analyse.



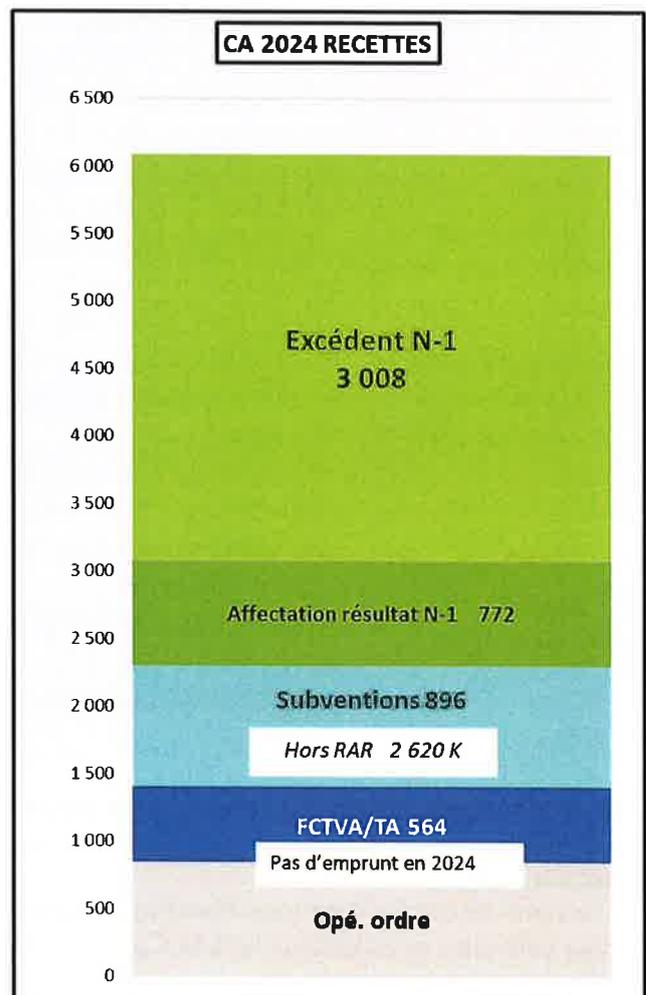
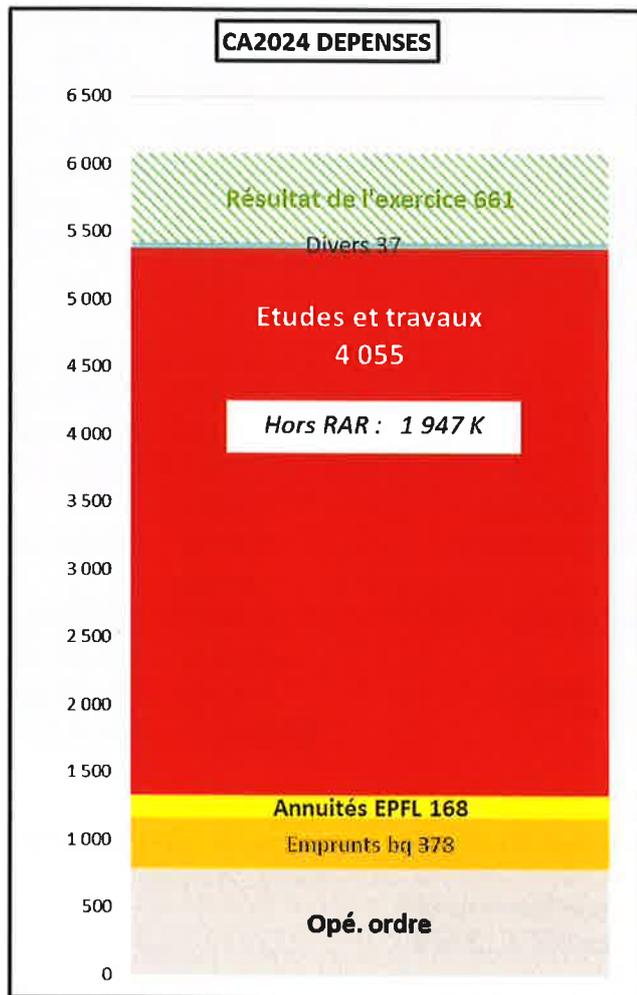
Il détaille les principales évolutions entre le CA 2024 et le CA 2019 :

- **En dépenses : +12.6%**
  - -53% pour les intérêts de la dette
  - environ +50 % pour l'énergie, la restauration scolaire et la subvention au CCAS.
  - Environ +15% pour les charges de personnel, les subvention aux associations
  - +156 % pour la subvention à l'ACEJ
- **en recettes : +25 %**
  - environ +40% pour le restaurant scolaire et autres redevances
  - +24 % pour le produit fiscal
  - -21% pour les dotation de l'Etat
  - +100% pour les autres taxes (dont TLPE)

M. LODIER rappelle l'équation impossible : faire plus avec moins, sauf à mobiliser le levier fiscal, et la perspective de baisse de l'épargne nette.

**INVESTISSEMENT**

Il rapporte l'évolution des dépenses d'investissement depuis 2018, permise par l'accumulation de résultats, et présente le détail par opération :



Enjeu	Opération	BP 2024	CA 2024
<b>1-Anticiper les services à la population</b>	100 - ANCIENNES ECOLES	20000	1920
	112 - PAE PONT PIERRE	97000	1140
	13 - CIMETIERE	13400	4950
	2002 - ESQUISSE	2939036,2	2134089,11
	47 - BATIMENTS	20000	12569,83
	48 - MATERIEL ET MOBILIER	72400	72384
	56 - INFORMATIQUE	10000	6087,32
	57 - VOIRIE ET RESEAUX	242074	155407,51
	78 - MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES	15266	14024,99
	95 - ECOLE ELEMENTAIRE	100289	98625,13
98 - ECOLE MATERNELLE	5000	3854,02	
<b>2-Maîtriser le développement</b>	107 - AMENAGEMENT ENTREE DE L AUTOROUTE	128400	31749
	63 - ACQUISITION FONCIERES Y COMPRIS VOIRIE	44879,87	24285,31
	66 - SIGNALTIQUE ET MOBILIER URBAIN	6700	6453,42
<b>3-Développer le « Bien vivre ensemble »</b>	111 - PROJETS ETUDES IMPREVUS	100000	0
	79 - RENOVATION TENNIS	52000	51604,8
	90 - VIDEO SURVEILLANCE	139000	23412,07
	91 - ADAP	12000	2629,2
	99 - SIGNALTIQUE CHEMINS	1200	0
<b>4-Transition énergétique &amp; écologique</b>	108 - DECHARGE HAMEAU CHEZ BOGEY	20000	0
	109 - AMENAGEMENT PARC DE LA MAIRIE	276414	138181,4
	110 - PLAN VELO	15000	0
	16 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS	15500	12276,22
	2001 - COEUR DE VIE	1703501	1063949,64
	94 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	248700	195294,66
	<b>TOTAL</b>	<b>6297760,1</b>	<b>4054887,63</b>

M. le Maire précise que l'accumulation d'épargne à hauteur de 3 M€ est complétée par :

- la taxe d'aménagement : à surveiller du fait des trous dans la raquette, annoncés par l'Etat et du report dans le temps,
- la vente de terrain à hauteur de 5 M €, notamment sur le Cœur de vie,
- les subventions à hauteur de 5 M € pour équilibrer une PPI à 13 M €.

M. LODIER annonce le report de la ligne de trésorerie grâce aux bons résultats de l'année et décalage de décaissement.

M. le Maire précise que les portages EPFL du Cœur de vie pourront être remboursés à l'occasion de la cession des terrains du Cœur de vie.

Le phasage du portage sur Pré Murier est plus tardif et lié aux tranches d'aménagement ultérieurs du Cœur de vie.

En ce qui concerne les seuils d'alerte, M. le Maire note que la Commune en est sortie il y a quelques années et demeure dans une stratégie de pilotage anticipée.

M. REY fait préciser les conditions de déblocage de ligne de trésorerie : au taux du moment (EURIBOR) et en fonction du besoin réel.

M. le Maire indique que le contrôle FEDER a révélé la conformité du dossier pour un acompte d'ici juin.

M. le Maire note la bonne nouvelle du résultat de fonctionnement, probablement pour la dernière fois. Toutefois, la baisse de facture énergétique contribuera à maintenir un niveau d'épargne, en attendant de bénéficier de l'autoconsommation permise par les projets photovoltaïques.

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le maire, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale,

M. le Maire quitte la séance pour procéder au vote sous la présidence de Mme PIGNIER.

Considérant les comptes de gestion transmis par la Trésorerie correspondants aux Comptes Administratifs 2024,

Considérant l'exécution des budgets communaux pour l'année 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Compte Administratif 2024 présenté en pièce-jointe et résumé comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 081 694,07	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	413 612,08
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 963 006,66	73 Impôts et taxes (sauf 731)	877 375,58
		731 Fiscalité locale	2 944 364,48
		74 Dotations et participations (1)	414 823,74
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	585 864,87	75 Autres produits de gestion courante (1)	86 694,53
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	67 666,00	013 Atténuations de charges (1)	46 746,55
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>3 698 231,60</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>4 783 616,96</b>
66 Charges financières	80 993,46	76 Produits financiers	54 000,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	20 835,39
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 3 779 225,06</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 4 858 452,35</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	265 927,64	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	207 714,02
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 265 927,64</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 207 714,02</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 4 045 152,70</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 5 066 166,37</b>
-----------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------------	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 4 045 152,70</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 5 066 166,37</b>
-----------------------------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------------------------------	----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>1 021 013,67</b>
----------------------------------------------------	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		568 117,11
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	260 898,55	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	37 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	953 058,46	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	2 840 930,62	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>4 091 887,63</b>	<b>568 117,11</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	563 864,36
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	328 313,21
16	Emprunts et dettes assimilées	377 728,93	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	167 812,16	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>545 541,09</b>	<b>892 177,57</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>4 637 428,72</b>	<b>1 460 294,68</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	207 714,02	265 927,64
041	Opérations patrimoniales (8)	576 460,24	576 460,24
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>784 174,26</b>	<b>842 387,88</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>5 421 602,98</b>	II + IV	<b>2 302 682,56</b>
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>0,00</b>	VI	<b>3 007 782,14</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>771 697,00</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>5 421 602,98</b>	II + IV + VI + VII	<b>6 082 161,70</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>660 558,72</b>		

M. le Maire rejoint la séance.

---

**Délibération 2025-11 : Création d'un poste pour le service scolaire pour accroissement temporaire d'activité**

---

Mme BOMPAS explique que dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, la Commune envisage de renforcer l'encadrement des enfants du fait de l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire élémentaire.

En effet, les effectifs de fréquentation au restaurant élémentaire ont fait un bond de près de 20 enfants en moyenne par jour depuis la rentrée scolaire 2024.

L'organisation mise en place pour favoriser les passages des enfants, la fluidité de circulation dans le restaurant, la surveillance, la gestion de l'ambiance mais aussi d'accompagner le service aux banques froide et chaude nous oblige afin de maintenir un niveau de sécurité et d'encadrement, à accroître l'effectif au restaurant scolaire.

L'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

L'accroissement des effectifs au restaurant élémentaire, nécessite le recrutement d'un agent en charge de la surveillance des enfants sur la pause méridienne, à compter du 10 mars 2025 à temps non complet (8 heures hebdomadaires).

M. le Maire pointe l'intérêt de l'application Illiwap pour la communication des annonces de recrutement. Il attire l'attention sur l'évolution de fréquentation dans tous les services de restauration, avec un service de qualité attirant tous les parents y compris ceux qui ne travaillent pas.

Mme MAZZOLENI souligne les difficultés induites par les absences dans le service, en forte tension humaine du fait de la fréquentation, malgré la capacité d'accueil suffisante des locaux.

Mme BLANC rapporte le coût du repas au coût du service et interroge l'équilibre financier en fonction du nombre d'enfants.

Mme BOMPAS pointe l'enjeu de sécurité lié au comportement des enfants nécessitant des taux d'encadrement plus fort. La réorganisation des services doit permettre de mieux accompagner les services sur le terrain par ruissellement.

M. CHARPENTIER expose que les postes sont créés mais pas forcément occupés. Par rapport à la même période que l'an dernier, le service accueille 30 enfants supplémentaires.

M. REY alerte sur les difficultés de conditions de logement sur le territoire favorisant un fort roulement de personnel.

M. MARCHAL se fait confirmer que le recrutement proposé ne vient pas compenser des arrêts.

M. le Maire note que la présence d'un agent syndiqué induit une réduction de 0.5 ETP de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de :

- créer 1 emploi non permanent à temps non complet (8 heures hebdomadaires) relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) pour exercer les fonctions d'agent de surveillance des enfants de l'école élémentaire pendant la pause méridienne, pour une durée de 1 an. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement.

- dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

---

#### Délibération 2025-12 : Attribution d'un marché de fourniture de mobilier pour le bâtiment l'Esquisse

---

M. le Maire annonce que la Commune de Grésy-sur-Aix, dans le cadre de la construction du bâtiment l'Esquisse, a identifié la nécessité d'acquérir du mobilier neuf pour équiper les différents espaces du bâtiment, en répondant aux exigences techniques et esthétiques.

Ce marché de fourniture de mobilier est passé en procédure adaptée, conformément à l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Le marché est divisé en deux lots pour une livraison la première quinzaine de juillet :

Lot 1 : Mobilier intérieur et extérieur

Lot 2 : Mobilier technique de bibliothèque

Les critères de sélection retenus étaient les suivants :

	Prix	Qualité	Valeur fonctionnelle	Valeur esthétique
<b>Lot 01</b>	40%	20%	20%	20%
<b>Lot 02</b>	50%	20%	20%	10%

Au terme de l'avis d'appel public à concurrence du 2 janvier 2025, les offres analysées sont classées comme suit :

**Lot 1 : Mobilier intérieur et extérieur**

Société	Montant HT	Prix /40	Qualité /20	Fonctionnel /20	Esthétique /20	Note /100	Classement /6
BCI	102 449,73 €	37,70	15	10	15	77,70	3
Janin Aménagement	126 073,45 €	30,64	15	15	10	70,64	5
Jean Arbet	96 568,23 €	40,00	10	15	10	75,00	4
ORMEPO	100 111,80 €	38,58	10	10	10	68,58	6
SEC / Silvera	112 923,09 €	34,21	20	15	15	84,21	2
W.O.M. Office	112 101,11 €	34,46	20	20	15	89,46	1

**Lot 2 : Mobilier technique de bibliothèque**

Société	Montant HT	Prix /40	Qualité /20	Fonctionnel /20	Esthétique /10	Note /100	Classement /6
BCI	74 323,44 €	38,34	20	20	10	88,34	1
DPC	56 989,84 €	50,00	15	15	7,5	87,50	2
IDM	72 955,82 €	39,06	20	15	5	79,06	3
SEC / Silvera	81 629,56 €	34,91	15	20	7,5	77,41	4

Le titulaire assure une garantie de 2 ans à compter de l'installation du mobilier, incluant la garantie pièces, main-d'œuvre et déplacement.

Les fournitures doivent être livrées durant la première quinzaine de juillet (du 1er au 15 juillet).

M. le Maire indique que les financements permettent d'envisager un reste à charge de 45 % sur cette commande pour la Commune.

La nature du lieu justifie le niveau de dépense élevé en matière de mobilier.

Resteront à confirmer les commandes en :

- matériel numérique (informatique, audiovisuel et RFID) financé à 60%,
- collections financées à hauteur de 50%.

L'extension d'horaire est également financée à hauteur de 30 à 35 k€ / an les 3 premières années, puis 20 k€ sur le 2 années suivantes en compensation des charges de personnel supplémentaires.

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2123-1, 1° ;  
 Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services ;  
 Vu l'analyse des offres jointe,  
 Considérant la procédure adaptée, engagée par avis d'appel public à concurrence en date du 02/01/2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **attribue les marchés de fourniture de mobilier pour le bâtiment l'Esquisse aux entreprises mieux-disantes suivantes :**
  - **Lot 1 : Mobilier intérieur et extérieur : SAS WOM Office sise 73370 Le Bourget du Lac, pour un montant de 112 101,11 € HT**
  - **Lot 2 : Mobilier technique de bibliothèque : SARL BCI Intérieur sise 77420 Champs-sur-Marne, pour un montant de 74 323,44 € HT**
- **autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce marché, au nom de la Commune de Grésy-sur-Aix.**

---

**Délibération 2025-13 : Avenants aux marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment culturel, associatif et musical**

---

M. le Maire rappelle que par délibération du 15/12/2023 le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour la création d'un tiers lieu selon 20 lots.

L'engagement des travaux conduit à prendre en compte les aléas techniques et administratifs impactant les lots et entreprises suivants :

LOTS / DESIGNATION		ENTREPRISES MIEUX DISANTES	Montant Marché	Montant HT		Montant Après avenants précédents
			Base	Options	TOTAL	
4	BARDAGE- ZINGUERIE	ETS ZANON ET FILS	349 770.60 €			
5	Menuiserie extérieure alu	BORELLO ISOCLAIR	174 127.57 €			
15	METALLERIE	SARL PETTINI CHAUDRONNERIE	127 964.40 €			128 946.00 €
16	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	ADITEC	622 941.24 €			
19	EQUIPEMENTS SCENIQUES	S.N. LEBLANC SCENIQUE	142 008.00 €			

Les modifications rendues nécessaires sont les suivantes :

LOTS / DESIGNATION		Motifs de l'avenant	Montant de l'avenant	Montant du marché après avenant
4	BARDAGE-ZINGUERIE	Application en deux couches d'un saturateur	+ 2 923.40 € Soit +0.84 %	352 694.00 € HT
5	Menuiserie extérieure alu	Ventouse électromagnétique en moins-value	-1 587.72 € Soit -0.91%	172 539.85 € HT
15	METALLERIE	Galvanisation à chaud ensemble poutres treillis pergola- Fourniture et pose d'un ouvrant pour coffret ENEDIS – Fourniture et pose d'une porte local pompe – suppression laqué antirouille	+3 579.00 € Soit + 3.56 %	132 525.40 € HT
16	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	Modification sanitaires – création d'un arrosage – création alimentation machine à boisson	+6 569.95 € Soit +1.05 %	629 511.19 € HT
19	EQUIPEMENTS SCENIQUES	Modification sonorisation – modification vidéoprojecteur salle 2- modification vidéoprojecteur salle de réunion – modification de 14 ml de garde-corps	+ 1 286.00 € Soit +0.91 %	143 294.00 € HT

M. le Maire annonce de futures adaptations pour les lots gros œuvre, carrelage et électricité.

Mme MONBEIG se fait confirmer l'installation de bornes de recharge électrique.

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2120-1 et suivants,  
Vu la délibération 2023-105-1 du 15/12/2023 portant attribution des marchés publics de travaux pour la création d'un Tiers Lieu,  
Vu les projets d'avenants joints,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve les projets d'avenants aux marchés présentés ci-dessus.
- autorise M. le Maire à signer lesdits avenants et d'engager les formalités afférentes.

---

Délibération 2025-14 : Cession d'une maison à M. Vincent TACHER et Mme Elsa FOURNIER

---

M. le Maire rappelle que la Commune de Grésy-sur-Aix est propriétaire d'une maison située au 1189 route de l'Albanais, cadastrée AL-70.

Cette maison a été léguée à la Commune par Mme Pierrette GAUDET-TRAFFIT, comme attesté par un acte notarié en date du 16 novembre 2022.

La maison est actuellement mise en vente par l'agence immobilière Propriétés-privées.com, représentée par Mme Isabelle DAVID.

Le prix de vente a été défini à 290 000 €, avec des frais d'agence de 15 000 € à la charge du vendeur.

Les acquéreurs potentiels sont M. TACHER Vincent et Mme FOURNIER Elsa, demeurant au 168 rue des Faneurs à Grésy-sur-Aix.

L'avis des domaines en date du 23 septembre 2024 évalue la maison à 270 000 €. Le terrain sur lequel est située la maison est classé UD au PLUi.

M. le Maire propose d'installer une plaque en mémoire de la donatrice, dont le montant correspond au coût du parc de la Mairie.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,

Vu L'avis des domaines en date du 23 septembre 2024 fixant la valeur vénale de ce bien à 270 000 €,

Considérant que la parcelle cadastrée AL-70 appartient au domaine privé communal,

Considérant l'intérêt pour la commune de céder ce bien afin de libérer des fonds pour d'autres projets communaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **autorise la cession de la maison située au 1189 route de l'Albanais, cadastrée AL-70, au prix de 290 000 €, frais d'agence de 15 000 € inclus, à M. TACHER Vincent et Mme FOURNIER Elsa, demeurant au 168 rue des Faneurs à Grésy-sur-Aix.,**
- **donne tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune tous les actes liés à cette vente.**

---

## Questions diverses

---

### ❖ **Présentation du projet de jalonnement**

M. REUSS présente le travail réalisé par le groupe citoyen constitué à cet effet, pour inciter à la mobilité douce les nouveaux arrivants et personnes extérieures à Grésy.

Il propose de compléter et adapter les pôles générateurs identifiés, ainsi que le fléchage de directions afférent à l'usage des piétons et des cycles.

Le calendrier du projet est le suivant :

- Échanges avec l'Agence Ecomobilites depuis fin 2023.
- Premier livrable de l'étude au printemps 2024
- Projet finalisé en janvier 2025
- Installation des mâts en septembre 2025

Le style de signalétique reste à préciser.

M. PALIN relève que le projet se veut incitatif et non exhaustif.  
Mme BLANC note qu'il conviendra de répercuter ces propositions sur les plans publics et numériques.  
M. le Maire confirme la nécessité de lier ce projet à d'autres communications incitatives. Le budget sera intégré à la PPI à travers les travaux en régie.

❖ **Autres questions diverses**

Suite à une question il est précisé que le remplacement du cheminement en gravier le long du Château Brachet par un mélange terre-pierre vise à limiter l'érosion, en réponse aux demandes des riverains.

Mme JALABERT rapporte une rumeur sur le fait que la Commune n'a pas l'argent pour remplacer les éclairages du gymnase, réfutée par M. le Maire.

Aucune nouvelle question n'étant posée, la séance est levée à 21h45

Le Maire,  
Florian MAITRE



Le secrétaire de séance,  
Anne-Laure BOMPAS

---

**Décisions du Maire prises par délégation du Conseil – article L 2122-22 du CGCT**

---

- 3° emprunts destinés au financement des investissements prévus – NEANT
- 4° préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximal de 90 000 € :

Tiers	Objet	Compte	montant HT	Date
GRPT EIFFAGE RO	TRAVAUX COEUR DE VIE PHASE 1 LOT1	2312	259362,67	20/01/2025
SPIE BULDING SO	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 17 ELECTRIC	2313	166458,33	20/01/2025
ZANON ET FILS	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 04 BARDAGE	2313	110260,94	20/01/2025
WM ARCHITECTES	MO CONSTRUCTION TIERS LIEU AVENANT N°1	2313	98949,37	20/01/2025
PORCHERONFRERE	TRAVAUX COEUR DE VIE PHASE 1 LOT 3 PORCHERON	2312	90000	20/01/2025
ENEDIS ANNECY	TRAVAUX DEVOIEMENT TRANSFORMATEUR SARRAZ	21534	88656,24	20/01/2025
EPFL SAVOIE	PORTAGE EPFL- VENTE RAMELLA - SOLDE	27638	72049,21	20/01/2025
MILLET	TRAVAUX COEUR DE VIE PHASE 1 LOT 2 PAYSAGES MILLE	2312	67907,84	20/01/2025
PRUNIER MENUISE	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 07 MENUISE	2313	62371,86	20/01/2025
INGEROP	MO AMENAGEMENT NOUVEAU QUARTIER COEUR DE VIE	2312	55616,62	20/01/2025
AMP ETANCHEITE	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 03 ETANCHE	2313	51171,61	20/01/2025
PORCHERONFRERE	MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 4	21538	50256,48	20/01/2025
EIC2	MARCHE MO CONSTRUCTION L ESQUISSE SOUS TRAITAI	2313	47523,6	20/01/2025
SERFIM TIC	DEPLOIEMENT DISPOSITIF VIDEOPROTECTION - COEUR	2312	45016,26	03/02/2025
SAS	ETUDE REAMENAGEMENT SECTEUR ECHANGEUR AUTOF	2031	42510	20/01/2025
ADITEC-01	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 16 CHAUFFA	2313	38373,33	20/01/2025
SAS	ETUDE REAMENAGEMENT SECTEUR ECHANGEUR AUTOF	2031	34900	23/01/2025
LATHUILLE FRERE	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 02 GROS OE	2313	29702,5	20/01/2025
ARCHE5	MO AMENAGEMENT NOUVEAU QUARTIER COEUR DE VIE	2312	27732,04	20/01/2025
LEBLANC SCENIQU	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 19 EQUIPEM	2313	25200	20/01/2025
ORONA	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 18 ASCENSE	2313	23256	20/01/2025
BORELLO ISOCLA	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 05 MENUISE	2313	22913,4	20/01/2025
ESPACS	CLOTURE + PORTILLON - PARC DE LA MAIRIE	2128	22458	20/01/2025
Devun	OAP LA SARRAZ TRAVAUX FONCIERS ETABLISSEMENT DI	2112	20136	20/01/2025
THERMIBEL	MO CONSTRUCTION TIERS LIEU AVENANT N)1	2313	18631,1	20/01/2025
ENEDIS ANNECY	RACCORDEMENT ELECTRIQUE BATIMENT ESQUISSE	2313	16183,98	20/01/2025
PETTINI CHAUDRO	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 15 METALLER	2313	14918,35	20/01/2025
DEFOURS	SUIVI DE CHANTIER VIDEO CONSTRUCTION L ESQUISSE	2313	11312,4	20/01/2025
SERFIM TIC	EQUIPEMENTS CENTRAUX PC VIDEOPROTECTION	2315	11025,12	20/01/2025
ATELIER DES ART	INTERV MUSICALE ECOLES - 01/09/24 AU 30/06/25	6228	10759	07/02/2025
PSP GRESY	ALARME INCENDIE ACEJ	2158	9991,2	20/01/2025
BUREAU ALPES CO	MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE BATIMENT TIERS LI	2313	9840	20/01/2025
TIR TECHNOLOGIE	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 08 MUR MOE	2313	9661,92	20/01/2025
PLANTIER BUREAU	MO CONSTRUCTION TIERS LIEU	2313	9481,45	20/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS 2025	6161	8734,94	06/02/2025
VAS Y PAULETTE	MISSION ACCOMPAGNEMENT CREATION TIERS LIEU LE	2313	7320	20/01/2025
PYRAMID	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 20 GEOTHER	2313	5718	20/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE RC + PROTECTION JURIDIQUE 2025	6168	5614,45	06/02/2025
AGATE	MISSION ACCOMPAGNEMENT RGPD 3 ANS	617	5250	17/01/2025
GATEL	DELOIEMENT FIBRE OPTIQUE : POSE CANIVEAU + REGAF	2152	5197,96	20/01/2025
DEFOURS	REPORTAGE VIDEO SAVOIE NEWS : DIVERSES FETES et C	6238	5100	16/01/2025
Devun	ACTES ADMINISTRATIFS FONCIERS PROCEDURES AMIAB	2112	5100	20/01/2025
THERMIBEL	MAITRISE OEUVRE CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIE	2313	5019,6	20/01/2025
AIRFIT	STATION DE CROSS TRAINING STREET FIT	2188	4902	20/01/2025
LB CONSEIL	SUIVI ET PILOTAGE TRAVAUX POUR PHASE 1 DEPLOIEME	2031	4740	20/01/2025
SATP RUMILLY	CONSTRUCTION BATIEMENT TIERS LIEU LOT 01 TERRAS	2313	4739,61	20/01/2025
AIXGEO	HONORAIRES IMPASSE COUDURIERS REGUL FONCIERES	2111	4456	20/01/2025
PORCHERON FRERE	DEPANNAGE EP OCT 23	615231	4330,8	17/01/2025
SAS	ACQUISITIONS FONCIERES POUR VOIRIES FRAIS ACTE E	2112	4269	20/01/2025
DEFOURS	REPORTAGE VIDEO SAVOIE NEWS INAUGURATION ESQ	6238	4080	16/01/2025
Devun	DESAFFECTION ET ALIENATION ANCIEN CHEMIN DES BC	2112	3948	20/01/2025
Devun	DESAFFECTION ET ALIENATION ANCIEN CHEMIN DES M	2112	3948	20/01/2025
NATURALIS	FOURNITURES EVERTS TERREAU ....	60633	3818,99	14/01/2025
ECR ENVIRONNEME	MISSION GEOTECHNIQUE COEUR DE VIE	2312	3672	20/01/2025
SERFIM TIC	EQUIPEMENTS CENTRAUX PC VIDEOPROTECTION	2158	3598,3	20/01/2025
TOURNY INGENIE	MO CONSTRUCTION TIERS LIEU L ESQUISSE	2313	3483,67	20/01/2025
Devun	DESAFFECTION ET ALIENATION CHEMIN RURAL CHEZ M	2112	3468	20/01/2025
Devun	DESAFFECTION ANCIEN CHEMIN DES MAGUETS LIEUDIT	2112	3468	20/01/2025
VERITAS	MISSION SPS BATIMENT L ESQUISSE	2313	3417,25	20/01/2025
VINCOT IMPRESSI	CONCEPTION GRESY LIEN MARS 25	6236	3280	30/01/2025
PORCHERON FRERE	REPARATION CANDELABRE SORTIE AUTOROUTE SUITE A	615231	3264,01	17/01/2025

Tiers	Objet	Compte	montant HT	Date
Devun	MISSION REGULARISATION EMPRISE FONCIERE CHEMIN	2112	3048	20/01/2025
PORCHERONFRERE	SINISTRE MONTEE DE LA GUICHARDE	615231	2988	17/01/2025
PORCHERONFRERE	SINISTRE LEGENT CANDELABRE	615231	2832	17/01/2025
PORCHERON FRERE	REPARATION CANDELABRE RTE FOUGERE SUITE A SINIS	615231	2777,16	17/01/2025
PORCHERONFRERE	SECURISATION ECLAIRAGE LA CHEVRET	2152	2773,5	20/01/2025
ORANGEinternet	ETUDE ORANGE RACCORD COEUR DE VIE	21533	2748	20/01/2025
AIXGEO	TRAVAUX FONCIERS DELIMITATIONDOMAINE PUBLIC ET	2112	2713,8	20/01/2025
GRESYDANSE	INTERVENTIONS DANSE ANNEE SCOLAIRE 24/25	6188	2700	17/01/2025
AFTRAL	PERMIS PL CHRISTIAN	6184	2667,6	11/02/2025
VOLTZ	PLANTS DE FLEURS	60633	2522,89	26/11/2024
TIR TECHNOLOGIE	CONSTRUCTION BATIMENT TIERS LIEU LOT 06 OCCULTA	2313	2447,59	20/01/2025
WATTS LUCIE (LA	"LAISSER SA TRACE" - PROJET CAC (Comité d'Actions Cu	6232	2358,7	28/01/2025
RENAUDFRE	PASSAGE LAMIER	615231	2268	07/01/2025
EIFFAGE	SINISTRE POTELET REPARATION	615231	2178	16/12/2024
PUM	TUBE PVCASSAINISEMENT	615231	2108,18	04/02/2025
Devun	PLAN VELO : DELIM RUE ST ELOI AU DROIT DU TENEMEN	2112	2064	20/01/2025
LOYET	DEPLACEMENTS SKI FOND ECOLE ELT - Du 06/01 AU 03/0	6247	2030	12/02/2025
LOYET	DEPLACEMENTS SKI FOND ECOLE ELT - Du 14/02 au 28/0	6247	2030	12/02/2025
WISE RIDE	ETUDE DE FAISABILITE PUMPTRACK - PARC DE LA MAIRIE	2128	2004	20/01/2025
HYDROSCANN	POMPAGE HYDROCARBURE CTM	615231	1901,08	11/02/2025
BARON INGENIERI	AMNGT GIRATOIRE ACCES PAE PONTPIERRE - MOE	2128	1860	20/01/2025
KONE	CONTRAT MAINTENANCE ASCENSEUR MATERNELLE	6156	1853,46	28/11/2024
NATURALIS	PARC DE LA MAIRIE : VOLIGE PLANE ACIER GALVA	6068	1830,84	09/01/2025
KONE	CONTRAT MAINTENANCE ASCENSEUR CO	6156	1797,26	28/11/2024
INSIDE	AMO AMENAGEMENT MOBILIER TIERS LIEU	2031	1680	20/01/2025
ACAF	MAINT ASCENSEUR 2025 - ECOLE ELEMENTAIRE - TRIM 2	6156	1665	10/02/2025
FIA	VOEUX DU MAIRE : MEDAILLES	6232	1648,8	27/01/2025
AXIMUM	PANNEAUX MATS ATTACHES	2152	1607,46	06/02/2025
REYFRERES	ENTRETIEN TRACTEUR VOIRIE	61551	1550,33	11/02/2025
PRUNIER MENUISE	REEMPLACEMENT 2 PORTES SANITAIRES MAIRIE	2313	1416	20/01/2025
KOESIO COPIEURS	COPIEURS 2024	6156	1350	17/01/2025
METEOFRANCE	ABONNEMENT METEO HIVER 2024 2025	6228	1284	17/01/2025
KOESIO COPIEURS	MAINTENANCE COPIEURS 1er T 2025	6156	1216,8	08/01/2025
AGATE	ASSISTANCE A REDACTION PIECES ADMIN MARCHE FRN	617	1184	17/01/2025
SNAL	GEL WC DETARTRANT	60632	1149,3	17/01/2025
OMBRES ET LUMIE	MO MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 4	21534	1080	20/01/2025
FDS	CANNE DEBOUCHAGE ARRACHE RACINE ...	60633	1051,06	06/02/2025
DEVUN.	travaux fonciers chemin de chauland	2111	1020	20/01/2025
ABC FORMATION	FORMATION TRACTEURS 3 PERSONNES STEPHANE CHR	6184	1020	11/02/2025
T S P M SERVICE	ANTENNE COLLECTIVE POUR RESIDENCE LE CORSUET - (	2312	990	20/01/2025
NANTET LOCABENN	DECHETS GRAVATS + BOIS TRAITES + LUMINAIREZ +	6188	909,31	10/01/2025
acej	MAD ANIMATEURS ACEJ - CANTINE	6218	810	17/01/2025
LE GULLUDEC Eri	DEFENSE CONTENTIEUX ROBERT CODEVER	6227	800	17/01/2025
MECATP	LOCATION NACELLE EVERTS	61351	792	31/12/2024
VAUDAUX	ENTRETIEN KUBOTA EVERTS	61558	782,5	30/12/2024
BUREAU ALPES CO	AMNGT GIRATOIRE ACCES PAE PONTPIERRE - MISSION	2128	780	20/01/2025
NOREMAT	MAINTENANCE EPAREUSE	61551	776,03	30/01/2025
CABINET B. FAUC	AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE : 1189 RTE DE LA	617	750	17/01/2025
AXIMUM	PANNEAUX SIGNALISATION VOIRIE	2152	733,74	16/01/2025
SASU I2C	ALBUMS NAISSANCE FILLE & GARCON ELEPHANT 2023	6236	730,54	29/01/2025
CABINET B. FAUC	DIAG IMMOBILIER AVT VENTE : 1189 RTE DE LALBANAIS	617	699	17/01/2025

Tiers	Objet	Compte	montant HT	Date
NATURALIS	PBI SERRE EVERTS	60633	666,8	14/01/2025
CADOZ LACROIX R	APPEL JUGEMENT TA GRENOBLE DU 18 JUIN 2023 CAP IN	6227	660	17/01/2025
LBCONSEIL	REAL PIECES DOSSIER AUTOR PREFECTORAL : CERFA, AI	2031	660	31/01/2025
CHOLET CARROSSE	REPARATION RIDELLE ISUZU EVERTS	61551	613,08	17/01/2025
YAKA VELO	DISTRIBUTION GRESY LIEN MARS 25	6236	600	23/01/2025
PORCHERON FRERE	SINISTRE RESEAU ECLAIRAGE RESIDENCE FAURE	615231	588,91	17/01/2025
ROSSILLON EARL	REPAS DES AINES : VIN LA COLOMBIERE	6232	544,32	17/01/2025
HP FRANCE SAS	CHANGEMENT CARTE MERE PC RESP SCOLAIRE : HP 2500	21838	535,2	20/01/2025
PORCHERON FRERE	DEPANNAGE EPUBLIC MARS 2024	615231	529,5	17/01/2025
MECATP	LOCATION NACELLE POUR ENLEVER ILLUMINATIONS	61351	528	11/12/2024
NILFISK	CUVES INFERIEURES A 10 LITRES POUR ASPIRATEURS + S multi		519,18	12/02/2025
CHOLET CARROSSE	BRIS DE GLACE	61551	462,49	17/01/2025
MECATP	LOCATION CAROTTEUSE + FORET	61351	462,24	05/02/2025
BOLLON AUTOMOBIL	ENTRETIEN MASTER RENAULT	61551	460,2	30/01/2025
CINEBUS	VOEUX DU MAIRE 17/01/25 : PROJECTION	6232	460	07/02/2025
pointp	REAPPRO POUR CHANTIER SIGNALISATION FORET BURIN	615231	394,68	04/02/2025
GAILLARD	AGREGATION Ø 25 POUR CHEMINS	615231	390,7	16/01/2025
KILOUTOU-01	VOEUX DU MAIRE : LOCATION DE TOILETTE	6232	386,4	10/01/2025
VERVEREXPORT	BULBES ETE	60633	363,8	26/11/2024
GAILLARD	AGREGATION 0.25	615231	325,73	23/01/2025
KALISTENE	CHEQUE GEANT EFFACABLE (remise de dons)	2188	324	07/02/2025
PACCARD	CONTRAT ENTRETIEN CLOCHES EGLISE	6156	315,6	11/02/2025
REYFRERES	ROUE JOCKEY POUR REMORQUE MINIPELLE	61551	306,36	03/02/2025
REXEL	BLOC AUTONOME PORTATIF D INTERVENTION + LUMIERE	60632	304,02	04/02/2025
REYFRERES	REPARATION VASE EXPENSION TRACTEUR GOLDONI	61551	302,45	23/01/2025
MECATP	PARC DE LA MAIRIE : LOCATION ROULEAU AUTOPOR + T	61358	292,56	16/01/2025
JARDILANDDRUMET	VOEUX DU MAIRE PLANTES ET POTS	6232	289,98	16/01/2025
NILFISK	PRODUITS ENTRETIEN CENTRE OMNISPORTS	60631	250,44	17/01/2025
JARDILANDDRUMET	VOEUX DU MAIRE : BOUQUET DE FLEURS	6232	250	16/01/2025
UGAPLYON	MATERIEL ECOLE	60632	250	07/02/2025
CARMARK	CARBURNT PL	60622	242,03	11/02/2025
GIREL	CAFE GIREL MAIRIE + SERVICES	6232	240	03/01/2025
ALPHA	PIOCHE PELLE GAZONRUSTIQUE ...	615231	234,27	04/02/2025
pointp	DISQUES A LAMELLE FORETS BETON RUBALISE SACS BET	60633	233,38	23/01/2025
CARMARK	CAARBURANT CTM IVECO VOIRIE	60622	232,02	17/01/2025
REXEL	TX REGIE TENNIS FOURNITURES ELECTRIQUES	60632	220,55	04/02/2025
pointp	VOEUX DU MAIRE	6232	213,3	04/02/2025
REXEL	LAMPES FRONTALES VOEUX DU MAIRE	6232	211,67	04/02/2025
pointp	CHEVALLET BOIS + BURIN BETON	60633	207,6	10/01/2025
BOUVIERJEAN	REVISION SECATYEUR ET AFFUTAGE ABATTEUSE	61558	207	17/01/2025
CORIOLIS TELECO	PORTABLES BRUNO ET ASTREINTE	6262	206,45	17/01/2025
CARMARK	VOEUX DU MAIRE : alimentation/boissons/matériel	6232	200	03/01/2025
CAVILLE	VEOUX DU MAIRE : vin	6232	200	03/01/2025
VAISSEL AIX LOC	VOEUX DU MAIRE : vaisselle	6232	200	03/01/2025
VEOLIA	METAUX DECHETS	6188	200	16/01/2025
XEFI CHAMBERY	REPARATION PC	61558	197,57	17/01/2025
CHOLET CARROSSE	CASSE VITRE PAR DEBROUSSAILLEUSE	61551	196,46	17/01/2025
BATTERIE AIX	BATTERIE ISUZU	61551	193,2	17/01/2025
REXEL	HORLOGE CRET	615231	190,51	04/02/2025
AIXPNEUS	PNEUS VEHICULE BATIMENT	61551	190,2	11/02/2025
CARMARK	REPAS DES AINES : Plateaux charcuterie et fromage	6232	187,64	17/01/2025
JARDINS DE SONI	GRAVURE SUR BOIS POUR PARC A CHIEN	60633	180	30/01/2025
pointp	REAPROVISIONNEMENT REPARATUION SIGNALISATION	615231	174,88	08/01/2025

Tiers	Objet	Compte	montant HT	Date
LEGALLAIS	PETITS MATERIELS BATIMENTS	60632	174,36	11/02/2025
REXEL	PRMOAIC INTER CLE	60632	173,06	04/02/2025
REXEL	LAMPES FRONTALE VOEUX DU MAIRE	6232	169,33	08/01/2025
pointp	DALLE SOL PISTOLET + MOUSSE ANIM ADO	60632	168,89	04/02/2025
REXEL	BLOCAUTONOME PORTATIF CO	60632	166,63	08/01/2025
VAUDAUX	JANTES TONDEUSE KUBOTA EVERTS	61551	165,6	17/01/2025
GAILLARD	AGREGATION 0,25	615231	163,92	23/01/2025
NILLOR	ACHAT ETIQUETTES CODES-BARRES	60632	154	17/01/2025
LUQEN BOULANGE	REPAS DES AINES : Charleston tranché	6232	150	17/01/2025
pointp	RALLONGE ELECTRIQUE + CLE + SAVON	60633	148,02	08/01/2025
GAILLARD	STERILE 0.25	615231	146,02	28/01/2025
COROLIS TELECO	PORTABLES ESPACES VERTS 5 LIGNES	6262	143,99	17/01/2025
BRICOMARCHE	TENDEURS SERRE SILICONE	60633	138,47	15/01/2025
AUTOBILANFRAN	CONTROLE TECHNIQUE IVECO PASSAGE AUX MINES	61551	133,16	03/01/2025
REYFRERES	HUILE CHAINE CHAINES TRONCONNEUSE VOIRIE	61558	133,01	04/02/2025
COROLIS TELECO	PORTABLES POLICE GEORGES ET OCEANE	6262	129,6	17/01/2025
CHAVANEL	REPARATION LANCEUR SOUFFLEUR BR800	61558	121,86	17/01/2025
NATHAN	ECOLE MAT : PORTE-PERLES - LOTO - ROUES DES NOMB	6067	121	17/01/2025
PHILIPPE	GANTS BROSSE CLE KIS PLATE...	60633	119,23	04/02/2025
COROLIS TELECO	PORTABLES VOIRIE 4 LIGNES	6262	115,2	17/01/2025
FOURNILDEGRESY	GOUTER DEBUT D'ANNEE BENEVOLES	60623	115	20/01/2025
pointp	CHANTIER PARC DE LA MAIRIE SABLE	60633	107,34	17/01/2025
pointp	SACS BETON	60633	106,75	15/01/2025
VAUDAUX	LIMES CHAINES... EVERTS	60633	106,2	23/01/2025
FOUSSIER	SERRURE + CLE ACEJ	60632	105,19	10/02/2025
CARMARK	CARBURANT CTM ISUZU	60622	102,4	11/02/2025
COROLIS TELECO	PORTABLE LEA COMMUNICATION	6262	100,8	17/01/2025
BRICOMARCHE	COLLE LINO ACEJ	60632	99,6	28/01/2025
PANTHERA FORMAT	FORMATION GEORGES SST	6184	95	07/02/2025
BRICOMARCHE	CLE PLATE A CLIQUET	60633	94,6	17/01/2025
TISSUS DE VIVIE	ANIMATION	6068	89,28	20/01/2025
METRAL PASSY	FOURNITURES PARC MAIRIE	60633	85,5	04/02/2025
LAFARGE	BETON SCELLEMENT REGARD	615231	84	03/01/2025
UGAP	FOURNITURE DE BUREAU	6064	82,55	17/01/2025
CARMARK	CARBURANT CTM GLADIATOR	60622	82,11	03/01/2025
CARMARK	CARBURANT CTM RENAULT PL	60622	82	03/01/2025
CARMARK	CARBURANT CTM GLADIATOR VOIRIE	60622	80	04/02/2025
CHAMBERY V.I.	REPARATION ISUZU	61551	76,2	04/02/2025
CARMARK	FONDUE AGENTS + ELUS - 06/12/24 - PAIN + SALADE	6232	75	17/01/2025
LAFARGE	REPRISE CUNETTE BETON	615231	75	17/01/2025
CARMARK	CARBURANT CTM CITROEN BERLINGOT	60622	74,61	03/01/2025
API	SACS ABSORBANT + AD BLUE	60633	74,04	23/01/2025
BRICOMARCHE	VANNE ARROSAGE + EMBOUTS TOURNEVIS ET LIMES	60633	66,2	10/01/2025
pointp	REGARD BETON CHANTIER PARC MAIRIE	60633	64,4	16/01/2025
COROLIS TELECO	PORTABLES ALARME BATIMENTS 5 LIGNES	6262	57,61	17/01/2025
ALPHA	AGRAPHES + TERREAU	60633	50,11	03/02/2025
NANTET LOCABENN	DECHETS BOIS	6188	50	06/01/2025
SNAL	WC GEL COUDE PARFUME	60632	50	17/01/2025
BRICOMARCHE	REPAS DES AINE : DOUBLE FACE	6232	50	17/01/2025
PHILIPPE	CYLINDRE + CLE KIS PLATE ACEJ	60632	46,38	04/02/2025
ALPHA	PLUVIOMETRE + BIDON ESSENCE TRONCONNEUSE	60633	43,8	10/01/2025
BRICOMARCHE	DOUBLE FACE + SCOTCH VOEUX DU MAIRE	6232	39,7	28/01/2025
pointp	SACS BETON TUYAU PVC CR8	60633	39,12	03/01/2025

- 5° louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans – Voir état de régie de recettes des locations de salles
- 6° contrats d'assurance et indemnités de sinistre y afférentes : NEANT
- 7° régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux – NEANT
- 8° délivrance et reprise des concessions dans les cimetières - voir registres
- 10° aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros /
- ❖ **Décision 2025-02 : vente d'un barnum à la Société BIALEK Auto pour la somme de 4600€ TTC**
- ❖ **Décision 2025-03 : vente d'un ensemble de 26 chaises de bureau à roulettes à la Société AURES MAINTENANCE pour la somme de 200 € TTC**
- 11° rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

Date	Objet	Tiers	Montant HT
15/10/2024	AFFAIRE JACQUOT-VOIROL Hervé / RICHE Christian - CONSIGNATION	REGIE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHAMBERY	1200
17/01/2025	DEFENSE CONTENTIEUX ROBERT CODEVER	LE GULLUDEC - Eric	800
02/02/2024	CONTENTIEUX POINAS FOSSO	CADOZ LACROIX REY VERNE AVOCATS	720
17/01/2025	APPEL JUGEMENT TA GRENOBLE DU 18 JUIN 2023 CAP INVESTISSEMENTS	CADOZ LACROIX REY VERNE AVOCATS	660
26/11/2024	DEFENSE CONTENTIEUX ROBERT CODEVER	LE GULLUDEC - Eric	600
26/11/2024	DEFENSE CONTENTIEUX ROBERT CODEVER	LE GULLUDEC - Eric	600

- 12° montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes – NEANT
- 13° création de classes dans les établissements d'enseignement – NEANT
- 14° reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme – NEANT
- 15° droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un montant maximal de 600 000 € - NEANT
- 16° actions en justice ou de défense de la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, et transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants - NEANT
- 17° conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 1 000 € - NEANT
- 18° avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local – NEANT

■ 20° lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 500 000 € - *NEANT*

■ 24° renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre – *NEANT*

■ 26° demande à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution des subventions :

❖ **Décision 2025-04 : reconduction pour l'année 2025 de la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'aménagement d'un « Cœur de vie » : nouveau quartier de centralité.**

■ 27° dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou l'édification des biens municipaux, dans les limites fixées par le conseil municipal : *NEANT*